



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juin 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 13 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : établissements humains

Fidji** : projet de résolution

Établissements humains

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions et décisions relatives à la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat¹,

Saluant les travaux menés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en vue d'atteindre l'objectif du développement urbain durable, de mettre en œuvre le Programme pour l'habitat et de parvenir aux autres buts et objectifs relatifs aux établissements humains,

Rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons »²,

Rappelant également que, dans sa résolution 67/216 du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a fixé la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui doit se tenir en 2016,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat³;

* E/2013/100.

** Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

² Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

³ E/2013/68.



2. *Prend également note* du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)⁴ sur les travaux de sa vingt-quatrième session;

3. *Note* que le Conseil d'administration a approuvé le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019 à sa vingt-quatrième session⁵;

4. *Recommande* que, à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale proclame le 31 octobre de chaque année à compter de 2014 Journée internationale des villes, ainsi qu'il est proposé dans la résolution 24/1 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat;

5. *Invite* les gouvernements à continuer d'œuvrer en faveur de l'urbanisation durable et de renforcer le rôle joué par les autorités locales dans l'application des politiques et programmes nationaux de développement, ainsi qu'à tenir compte, dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, de l'importance des villes s'agissant de promouvoir la viabilité écologique à long terme, l'inclusion sociale et la productivité économique;

6. *Engage* les gouvernements à élaborer des politiques nationales d'urbanisation qui s'inscrivent au cœur d'une stratégie nationale de développement socioéconomique optimisant les bienfaits de l'urbanisation aux niveaux national et local, intégrant une politique du logement et atténuant toutes externalités néfastes et qui facilitent la coordination entre les différents secteurs et ministères, ou à renforcer les politiques qui existent déjà;

7. *Invite instamment* les gouvernements à affecter des ressources financières et humaines suffisantes pour assainir les taudis et lutter contre leur prolifération et pour améliorer l'accès des populations pauvres aux services urbains de base, et à élaborer des stratégies de financement faisant appel à des subventions publiques et à des revenus générés par la régularisation foncière et la redistribution des terres;

8. *Engage* les gouvernements à accélérer l'élaboration des rapports nationaux d'évaluation sur la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des autres buts et objectifs arrêtés au niveau international dans ce domaine et à définir les orientations à inscrire dans le « nouveau programme pour les villes » à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);

9. *Demande de nouveau* à la communauté internationale des donateurs et aux institutions financières de contribuer généreusement à ONU-Habitat en augmentant le montant des contributions volontaires versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et invite les gouvernements qui le peuvent et les autres parties prenantes à fournir un financement pluriannuel prévisible et à accroître le montant de leurs contributions sans affectation particulière;

10. *Invite* la communauté internationale des donateurs et les institutions financières à appuyer les préparatifs menés à l'échelle nationale, régionale et

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 8 (A/68/8).

⁵ Ibid., annexe, résolution 24/15.

mondiale en vue de la Conférence Habitat III en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la Conférence;

11. *Engage* les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat, dans le cadre de leurs contributions au programme de développement pour l'après-2015, à prendre dûment en compte les questions de l'urbanisation durable et du développement urbain durable et le rôle joué par les villes et les administrations locales à cet égard;

12. *Se félicite* de l'offre faite par le Gouvernement équatorien d'accueillir la Conférence à Quito en 2016, et invite les parties intéressées à s'y faire représenter au plus haut niveau;

13. *Décide* de transmettre à l'Assemblée générale, pour qu'elle les examine à sa soixante-huitième session, le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-quatrième session;

14. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter pour examen, à sa session de fond de 2014, un rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat.
